



Déjà un pépin?

Premières attaques à notre accès à l'emploi

Votre comité de négociation a rencontré l'employeur le 23 novembre dernier. Tel que mentionné dans l'[Info-négo 13](#), le comité a obtenu des précisions quant au dépôt patronal. Par la suite, les parties ont négocié la lettre d'entente 17 relative aux chargés de clinique en médecine dentaire.

Précisions obtenues

Projet pilote (charges de cours annuelles) :

L'employeur a spécifié les unités concernées par le projet pilote de charges de cours annuelles

- Faculté des arts et des sciences : Département de psychologie, École de travail social et Centre de langues
- Faculté des sciences de l'éducation : toutes les unités
- Faculté de l'Éducation permanente : École de langues

Abolition du statut d'emploi

L'employeur nous a précisé que sa demande d'abolition du statut d'emploi aurait pour conséquence que le nombre de cours soustraits de l'affichage pour les cadres et professionnels à temps partiel passerait de deux à neuf. Encore une fois, ceci constitue une attaque à notre accès à l'emploi.

Négociation de la Lettre d'entente 17

Cette lettre d'entente prévoit que l'employeur peut attribuer à sa discrétion jusqu'à 15 contrats de charge de clinique à la Faculté de médecine dentaire. Le dépôt syndical demande l'abrogation de cette lettre qui nous a été « arrachée » lors de la négo de 2010 dans la foulée du retour de notre grève de sept semaines. Or, l'employeur demande maintenant de doubler ce nombre. Soyons clairs! Ces charges attribuées de façon discrétionnaire diminueraient la banque de charges de cliniques affichées à nos membres en attaquant ainsi leur accès à l'emploi.

Que penser de toutes ces demandes de l'employeur? Selon nous, l'Université tente d'ouvrir très largement des portes pour gruger dans notre convention collective en attaquant le principe fondamental de l'ancienneté...

Chargés de clinique à la Faculté de médecine dentaire !

Chargés de cours des unités concernées par le projet pilote !

Tous nos membres interpellés par ces propositions patronales !

Le comité de négociation et le comité de mobilisation organiseront des rencontres afin de sonder vos réactions, vos inquiétudes et vos propositions de solutions. Appelez nous au

Écrivez-nous à info@sccum.ca.

Notre prochaine rencontre aura lieu le 30 novembre. Nous vous tiendrons au courant des développements!

Solidairement,

Votre équipe syndicale

.....